



ÉGALITÉ

FEMME HOMME

CHARTRE 2022-2026

CAUX-AUSTREBERTHE

Pourquoi créer une commission pour l'égalité entre les femmes et les hommes ? Quelques semaines après l'élection de l'équipe inter-communale, il nous a semblé évident de créer une commission pour l'égalité entre les femmes et les hommes avec une finalité claire : adopter des objectifs opérationnels.

L'égalité est un droit fondamental, un principe à valeur constitutionnelle et un principe issu de la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen. Derrière ce mot se cache la source de notre engagement public et l'une des valeurs de la République.

En effet, si l'égalité de droit est indiscutable, en pratique il est révoltant de voir des situations d'inégalité qui persistent voire qui s'aggravent, la crise sanitaire que nous avons traversée en atteste.

L'égalité entre les femmes et les hommes ce n'est pas faire prévaloir un genre sur un autre mais promouvoir l'inclusion de tous dans tous les domaines. Il n'est pas hasardeux que le premier sujet dont s'est saisie la commission pour l'égalité entre les femmes et les hommes soit l'allongement du congé de paternité et d'accueil un an avant l'intervention de la réforme au niveau national.

Notre territoire comme tant d'autres est malheureusement touché par des inégalités. La réalisation du diagnostic territorial égalité femmes hommes met en exergue les défis que nous devons relever ensemble afin d'assurer l'égalité entre les femmes et les hommes. En réponse à ce constat, il convient d'adopter un plan d'actions pluriannuel ambitieux et conforme à nos compétences.

Ce plan coconstruit avec les élu.e.s du territoire s'appuie d'une part sur des acteurs locaux, je pense aux maires, aux associations et aux citoyens engagés et d'autre part sur des partenariats avec des professionnels tels que l'association HF Normandie, la compagnie du Chat Foin ou encore le bureau d'étude Traitclair.

A l'heure où beaucoup d'entre nous sont confrontés à toute sorte de difficultés, il faut favoriser l'inclusion dans tous les domaines l'éducation, et ce dès la petite enfance, la santé, le sport en s'appuyant sur le formidable travail des 51 associations sportives qui maillent notre territoire, la culture, le travail...

Charte pour l'égalité entre les femmes et les hommes
et Plan d'actions pluriannuel de la Communauté de communes
Caux Austreberthe — 2023-2025

Un engagement intercommunal fort en faveur de l'égalité

Christophe BOUILLON
Président de la communauté
de communes
Caux Austreberthe

Nadège BALZAC
Présidente de la commission
pour l'égalité entre les femmes
et les hommes

SOM

MAI

RE

Un territoire engagé pour l'égalité femmes / hommes

p.06

1. Un contexte national et international porteur
2. Les indicateurs nationaux
3. Les chiffres clefs du territoire
4. Le diagnostic territorial

p.09

p.11

p.13

p.15

Les orientations

1. Lutter contre les stéréotypes de genre dès la petite enfance
2. Lutter contre les violences faites aux femmes
3. Construire un aménagement du territoire intégrant les problématiques de tous les usagers
4. Favoriser une production culturelle garante d'une représentation égalitaire des sexes
5. Promouvoir des pratiques sportives accessibles à tous
6. Garantir la non discrimination et l'égal accès des femmes et des hommes aux emplois publics
7. Mesures transversales

p.24

p.25

p.26

p.27

p.28

p.29

p.30

Suivi du plan d'actions

p.32

Définitions

p.35

Suivi des modifications

p.36

CAUX-AUSTREBE TERRITOIRE ENG L'ÉGALITÉ FEMM RTHE : AGÉ POUR ES/HOMMES

Si l'égalité entre les femmes et les hommes existe en droit et malgré une reconnaissance plus large de la problématique dans la société, ils existent toujours de nombreuses situations, préjugés, stéréotypes qui conduisent notre société à se construire sur la division et les inégalités entre les genres. Les nombreux chiffres restent alarmants tant du point de vue professionnel, que culturel, sportif, économique etc.

Forte de son projet de territoire qui a démontré l'attente des habitants pour construire un territoire plus inclusif, une démarche a été engagée pour définir les difficultés propres à Caux-Austreberthe puis déterminer un programme d'actions cohérent avec ses compétences. Ce programme d'actions s'appuie sur une démarche partenariale coordonnée par la commission égalité femmes/hommes.

Les dates clés

Décembre 2022

Délibération relative à l'adoption de la charte égalité femmes hommes et au plan d'actions pluriannuel

Juin 2020

Création de la commission pour l'égalité entre les femmes et les hommes

Février 2021

1ère réunion de la commission pour l'égalité entre les femmes et les hommes en thématisant les travaux: petite enfance, culture, aménagement du territoire et sport

Novembre 2022

Réunion de la commission pour l'égalité entre les femmes et les hommes
Travail de réflexion sur les solutions à développer

Mars 2022

Réalisation de portraits de femmes du quotidien engagées ou impliquées dans la vie du territoire

Septembre 2022

Réunion de la commission pour l'égalité entre les femmes et les hommes
Restitution du diagnostic égalité femme homme
Travail de réflexion visant l'émergence des problématiques territoriales

Avril 2022

Conférence sur l'objectivation de la place des femmes dans le secteur de la culture

Juin/Juillet 2022

Réalisation du diagnostic territorial égalité femme homme

Mai 2022

Conférence sur la thématique d'un urbanisme inclusif

Avril 2022

Conférence sur la pédagogie égalitaire dès la petite enfance

Un contexte national et international porteur

Caux-Austreberthe inscrit son action dans le cadre d'un certain nombre de textes.

Au niveau international :

- La charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale, et la convention d'Istanbul.

Les dates clés au niveau national

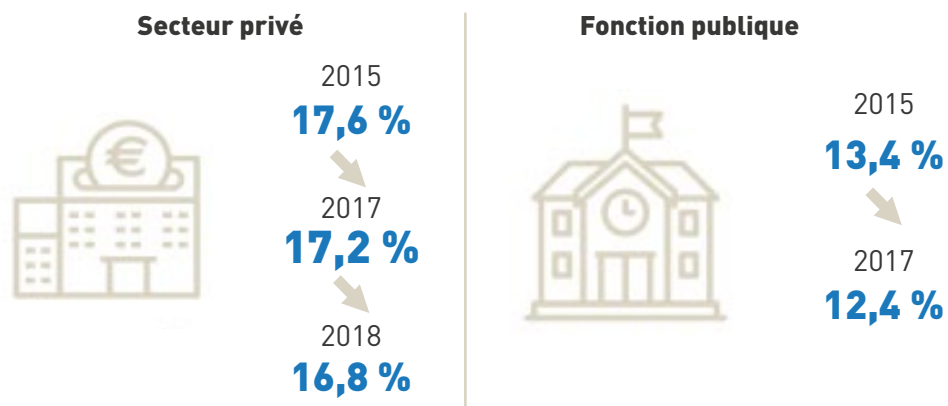
- Loi n°83-634 du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires
- Loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique.
- Loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.
- Protocole d'accord du 8 mars 2013 entre l'état et les organisations syndicales des 3 fonctions publiques.
- Décret du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales

Les indicateurs nationaux

ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ET AUTONOMIE ÉCONOMIQUE

Egalité salariale : les écarts de salaire entre les femmes et les hommes se réduisent progressivement

Egalité de rémunération nette moyenne dans la fonction publique et dans le secteur privé



ACCÈS AUX DROITS

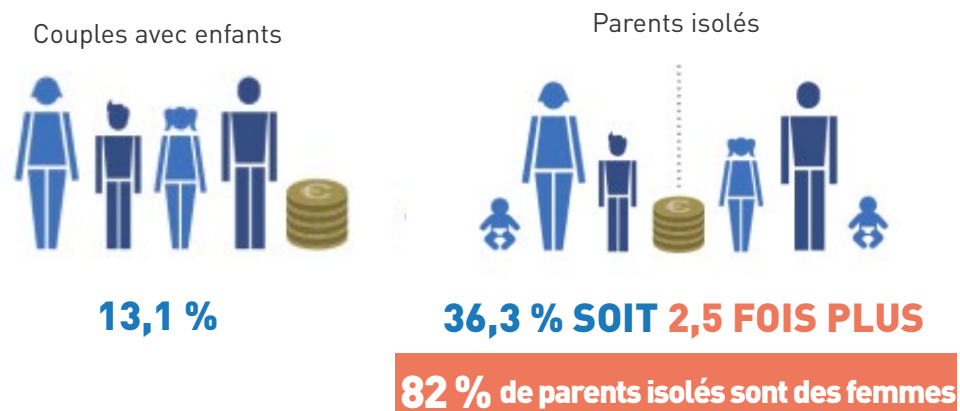
Parité en politique : la part des femmes à l'Assemblée nationale progresse

Nombre et part des femmes élues à l'Assemblée nationale en 2012 et 2017



Familles monoparentales : les mères isolées sont plus précaires que les pères isolés et les couples avec enfants

Part des familles vivant sous le seuil de pauvreté (1 041 euros par mois et par personne) selon le type de famille (2016)



CULTURE DE L'ÉGALITÉ

Orientation professionnelle : les lycéennes se détournent très tôt des filières du numérique

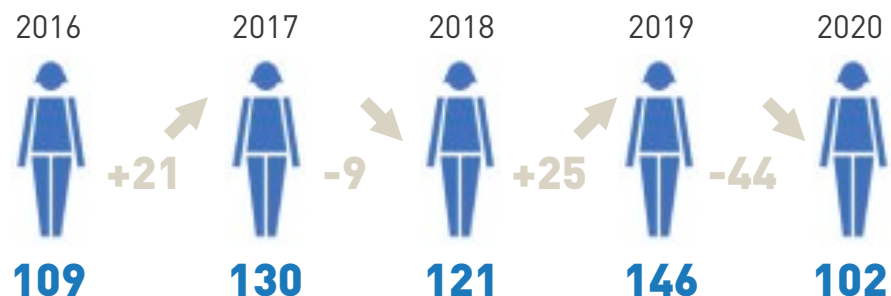
Part des femmes par spécialité au lycée en 2019-2020



VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

Morts violentes au sein du couple : en 2020, 102 femmes ont été tuées par leur partenaire ou ex-partenaire

Nombre de femmes tuées par leur partenaire ou ex-partenaire



Violences sexistes et sexuelles au travail : le sexisme et le harcèlement sont toujours présents dans le milieu professionnel



1 FEMME SUR 2
a déjà été confrontée à une
situation de sexisme ou de
harcèlement sexuel au travail
en France

Les chiffres clefs du territoire

52.2 %¹

De femmes
parmi la population
(soit 13 162 femmes)

83.4 %¹

De femmes
à la tête des familles
monoparentales

51 %

Des actifs
ayant un emploi
sont des hommes

81 %

Des emplois
à temps partiel sont
occupés par des femmes

-15.1 %

D'écart de salaire moyen
entre les hommes
et les femmes

0 %¹

Zéro agricultrice
en revanche elles sont
majoritairement employées

57%²

D'hommes parmi l'effectif de
la Communauté de communes
Caux-Austreberthe

50%²

Des postes de cadre A
au sein de la CCCA sont
occupés par des femmes

¹ Source : INSEE RP2018 exploitation principale-géographie au 01/01/2021

² Rapport égalité CCC 2021

Le diagnostic territorial

Le premier temps de réalisation de la présente charte a consisté en l'élaboration du diagnostic de territoire. La réalisation du diagnostic est le fruit d'un travail de rencontres et d'échanges avec les acteurs publics locaux et les associations du territoire.

Le diagnostic territorial vise à présenter des données qualitatives et quantitatives sur l'égalité femmes/hommes au sein du territoire intercommunal et à interpréter sociologiquement ces données afin de les comprendre et d'agir concrètement en faveur de l'égalité.

Le diagnostic a été réalisé en traitant des thématiques suivantes :

LE SPORT

Au niveau national, les 3 fédérations unisport (olympiques et non olympiques) qui possèdent le plus fort et le plus faible taux de licences féminines en 2015 sont les suivantes : ³

- La danse : 86% de licences féminines et 14% de licences masculines.
- L'équitation : 83% de licences féminines et 17% de licences masculines
- La gymnastique : 81% des licences sont féminines et seulement 19% des licences sont masculines
- Le football : 94% de licences masculines et 6% de licences féminines
- Le rugby : 94% de licences masculines et 6% de licences féminines
- Le tir : 90% de licences masculines et 10% de licences féminines

51 associations sportives accueillant 5 184 adhérents maillent le territoire de Caux Austreberthe dont 41,2% sont barentinoises, 25,5% pavillaises et 13,7% sont situées à Villers-Ecalles.

Pavilly est la commune qui compte proportionnellement le plus d'adhérents (36,3%).

Les sports les plus pratiqués par les femmes du territoire sont les suivants :

- La gymnastique : 781 inscrites (et 55 hommes inscrits)
- La danse : 196 inscrites (et 6 inscrits)
- Le yoga compte 84 inscrites (et 19 inscrits)

Les sports les plus pratiqués par les hommes du territoire sont les suivants :

- Le football : 980 inscrits (et 122 inscrites)
- Le vélo : 238 inscrits (et 30 inscrites)
- Le tennis : 238 inscrits (et 92 inscrites)

Les chiffres précités permettent de constater une tendance selon laquelle le public féminin réussit progressivement à entrer dans des sports construits comme masculins (le football), a contrario, les hommes et particulièrement les garçons n'investissent pas les sports construits comme féminins (gymnastique et danse).

45 000 € de subventions ont été distribués en 2021/2022 au football et au vélo qui représentent respectivement **21%** et **5%** d'adhérents.

Le sport le moins subventionné est la gymnastique avec environ 8 000 € alors qu'il représente **16% des adhérents**

Sur le territoire intercommunal, seuls les sports de combat sont globalement paritaires avec 121 adhérents dont 59% d'hommes et 41% de femmes.

LA CULTURE

Au niveau national, les chiffres suivants concernant l'égalité entre les femmes et les hommes dans le domaine de ⁴la culture :

- 20% de femmes programmées dans les lieux musicaux subventionnés
- 0 femme primée aux Molières de la mise en scène entre 2010 et 2018
- 33% de femmes programmées dans les théâtres subventionnés
- 23% de réalisatrices de longs métrages

Trois lieux culturels à Barentin sont identifiés comme majeurs du fait de leur fréquentation d'une part et de leur programmation d'autre part : la médiathèque, le théâtre et l'école de danse et de musique.

1. Médiathèque

Sur le territoire intercommunal on constate une stabilité depuis 3 ans sur les inscriptions à la médiathèque avec 56% de femmes inscrites et 41 d'hommes inscrits.

En 2021, les nouvelles inscriptions à la médiathèque concernent à 60% des femmes et à 40% des hommes. Il est précisé que 57% des réinscriptions à la médiathèque concerne des femmes contre 43% pour les hommes.

64,9% des inscrits à la médiathèque sont des Barentinois, 16,5% sont des Pavillais et 6% vivent à Villers-Ecalles. Pour les autres villes de l'intercommunalité, le pourcentage d'inscrits varie entre 1,1% et 4,1%.

La médiathèque réalise un « filtrage » afin de limiter la diffusion des ouvrages véhiculant des stéréotypes de genre. Il est à souligner qu'une partie du personnel de la médiathèque a suivi une formation sur les stéréotypes de genre.

2. Théâtre Montdory

En 2021/2022, sur 229 abonnés au théâtre Montdory, les hommes représentent seulement 31% des inscrits contre 70% de femmes inscrites.

Il convient de souligner que la représentation des femmes parmi les personnages principaux en 2021/2022 a nettement augmenté.

Par ailleurs, le projet Féminin Masculin Barentin financé et co-organisé par la commune de Barentin vise à sensibiliser les plus jeunes à travers des spectacles et des débats à propos des stéréotypes de genre en partenariat avec la compagnie du Chat Foin et plusieurs structures publiques (médiathèque et CCAS). Dans le cadre de ce projet, la thématique des statues a notamment été étudiée. Ainsi parmi les 112 sculptures qui maillent la ville, 5 seulement ont été réalisées par des femmes et 7 représentent des femmes souvent peu vêtues (contre 43 représentations d'hommes).

3. Ecole de danse et de musique

Pour la saison 2021/2022, on compte 87 inscrites à l'Ecole de danse.

Le nombre d'inscrits masculins à l'école de danse a varié passant de 0 à 2 inscrits en 2020/2021 puis passant de nouveau à zéro pour 2021/2022.

Pour la saison 2021/2022, on compte 158 adhérent.e.s à l'Ecole de musique dont un effectif de 93 inscrites et 65 inscrits. Le nombre d'adhérentes a baissé suite à la crise sanitaire, en revanche, on constate une stabilité triennale sur les effectifs masculins avec environ 66 adhérents par an.

LA PETITE ENFANCE

Le rapport 2019⁵ de l'Observatoire national de la petite enfance (ONAPE) fait état de la situation particulière de la France, qui est le pays le plus fécond de l'Union européenne avec un indicateur conjoncturel de fécondité à 1,87 enfant par femme en 2019. Ainsi il est précisé que « les deux tiers des familles avec au moins un enfant de moins de 3 ans sont des couples avec deux actifs ou des familles monoparentales avec un parent actif. Le taux d'activité des mères décroît avec le nombre d'enfants, contrairement à celui des pères, relativement stable. D'importantes disparités de niveaux de vie sont observées entre les familles monoparentales et les couples avec enfants ».

Il s'agit d'une thématique importante à double titre car elle permet de s'interroger premièrement sur le travail des femmes et deuxièmement sur la socialisation genrée des enfants.

Le rapport 2019 de l'Observatoire national de la petite enfance (ONAPE) évoque particulièrement l'impact de la parentalité sur l'activité professionnelle et notamment le temps partiel des femmes. En effet, le temps partiel est plus fréquent lorsque la famille est composée de plusieurs enfants : « en 2019, 24% des mères en emploi qui vivent en couple avec un seul enfant de moins de 3 ans sont à temps partiel, contre 47% lorsqu'elles ont trois enfants ou plus, dont au moins un âgé de moins de 3 ans. En revanche, très peu d'hommes (4% des pères en emploi) sont à temps partiel, et ce quelle que soit la configuration familiale ».

Les modes de garde (assistantes maternelles, crèches et auxiliaires parentales) sont essentiels dans le cadre de l'égalité femme homme car ils permettent aux femmes d'investir pleinement leur carrière professionnelle.

Par ailleurs, les neurosciences le confirment les stéréotypes de genre sont bien ancrés dans les comportements et dans la société et ce, dès l'âge de la crèche.⁶ Il convient donc d'accompagner les professionnels de la petite enfance.

Le territoire intercommunal dispose de 2 multi-accueil l'un à Barentin et l'autre à Pavilly et de 3 crèches à Barentin et 259 assistantes maternelles.

LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

Au niveau national chaque année sur la période entre 2011 et 2018, 213 000 femmes âgées de 18 à 75 ans déclarent avoir été victimes de violences physiques ou sexuelles de la part d'un conjoint ou d'un ex-conjoint. Parmi ces victimes, 29 % sont âgées de 18 à 29 ans.⁷

On décompte sur le territoire intercommunal 39 plaintes ou mains courantes pour des faits de violences conjugales déposées en 2021.

L'intercommunalité pourrait se saisir de ce sujet en apportant une information aux victimes sur les recours possibles.

⁶ Petite enfance, (re)construire les pratiques grâce aux neurosciences, Editions Chronique Sociale (2015)

⁷ Enquête «Cadre de vie et sécurité», 2019



**LES MEMBRES DE LA COMMISSION
EGALITÉ FEMME HOMME : UNE ÉQUIPE
POUR DÉFENDRE L'ÉGALITÉ**

LES ORIENTATIONS

Fort de ce constat, un travail a été entrepris pour identifier les orientations prioritaires au regard des compétences exercées par Caux-Austreberthe. Etablissement public de coopération intercommunale, son action doit s'inscrire dans le respect de ses compétences tout en accompagnant ses communes membres à s'emparer des sujets les concernant.

Cette réflexion a permis d'identifier 4 orientations prioritaires :

1. Promouvoir une culture de l'égalité, de prévention et de lutte contre les discriminations à travers le portage politique et administratif, la communication interne et externe et la formation des différents publics
2. Tendre vers l'exemplarité de Caux-Austreberthe employeur en garantissant un traitement équitable de ses agents, en conduisant des politiques de recrutement et des gestions de carrière non discriminantes
3. Conduire des politiques vertueuses intégrant systématiquement les problématiques de discriminations dans ses réflexions et dans ses propositions
4. Participer à la lutte contre les violences faites aux femmes avec les partenaires publics et les associations œuvrant en ce sens

Ces orientations font l'objet d'une déclinaison en actions par thématiques :

- Lutter contre les stéréotypes de genre dès la petite enfance
- Lutter contre les violences faites aux femmes
- Construire un aménagement du territoire intégrant les problématiques de tous les usagers
- Favoriser une production culturelle garante d'une représentation égalitaire des sexes
- Promouvoir des pratiques sportives accessibles à tous
- Garantir la non-discrimination et l'égal accès des femmes et des hommes aux emplois publics
- Mesures transversales



Lutter contre les stéréotypes de genre dès la petite enfance

Les stéréotypes de genre sont bien ancrés dans les comportements et dans la société. Et ce, dès le plus jeune âge. Les stéréotypes sont de micro gestes répétitifs invisibles, inconscients pour les acteurs de terrain, qui ne se révèlent que par un regard extérieur mais qui impactent le comportement de la personne qui les reçoit.

Et pourtant les neurosciences le confirment, il y a peu de déterminisme biologique dans cette question du genre : peu d'inné et beaucoup d'acquis. Les schémas de genre contribuent à modeler des comportements jugés innés, mais qui constituent autant de normes sociales pour les tout-petits, puis pour les adultes qu'ils vont devenir. C'est pourquoi il est indispensable d'agir dès la petite enfance en accompagnant les structures et professionnel.le.s du territoire.

Action n°1

Sensibiliser les professionnel.le.s du Relai Petite Enfance (RPE) aux stéréotypes de genre et aux questions d'égalité avec des ateliers de mise en pratique

Action n°2

Mettre en place une campagne de sensibilisation auprès des professionnel.le.s de la petite enfance

Action n°3

Accompagner les communes en cofinçant des diagnostics adaptés et ciblés pour les crèches et haltes-garderies passant par l'analyse des interactions entre enfants, enfants/adultes et adultes.

Action n°4

Réaliser une charte sur les jouets pour combattre les stéréotypes de genre dès l'enfance

Action n°5

Proposer des visites d'études auprès de collectivités pilotes

Action n°6

Mettre en place des fiches-pratiques, un quizz à direction des professionnels de la petite enfance

Action n°7

Acquérir des jouets non stéréotypés et des contes traitant du sujet



Lutter contre les violences faites aux femmes

La lutte contre les violences sexuelles et sexistes est centrale. Les violences subies par les femmes affectent profondément et durablement leur santé physique, mentale et génésique (santé liée à la sexualité et à la reproduction). Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), les femmes victimes de violences perdent 1 à 4 années de vie en bonne santé et créent des traumatismes auprès des enfants témoins de ces violences. Aussi, pour lutter contre ces violences, chaque femme doit connaître ses droits et y avoir accès.

Action n°1

Se mettre en contact avec les associations mobilisées dans la lutte contre les violences sexuelles et sexistes

Action n°2

Lancer un appel à projet sur la mise en place d'un espace mobile d'information

Action n°3

Contacter la brigade du rectorat pour intervenir auprès des enfants du territoire

Action n°4

Organiser une formation à destination des élu.e.s membres de la commission sur le sujet des violences afin de pouvoir apporter les informations utiles à la population.

Action n°5

Mettre en place l'espace mobile d'information



Construire un aménagement du territoire intégrant les problématiques de tous les usagers

La ville a été pendant longtemps imaginée et construite par des hommes selon leur expérience et pratiques. Cela se traduit par une organisation de la ville et de ses espaces publics calqués sur une vision masculine et pouvant produire des effets excluants tels que du harcèlement de rue, un sentiment d'insécurité ou une pratique freinée de ces espaces etc.

L'intégration de cet enjeu permettra de construire une ville plus égalitaire, plus vivante et plus conviviale en intégrant les aspirations et besoins de tous.

Action n°1

Former les professionnels de l'urbanisme du territoire à cet enjeu

Action n°2

Réaliser des opérations d'urbanisme tactique pour intégrer les citoyens dans la conception des espaces publics : réservation ou sécurisation d'espace public, adaptation des cheminements etc. (exemple : Manifestations ponctuelles, parking éphémère etc.)

Action n°3

Adopter un PLUi-HD intégrant la dimension genrée dans ses orientations et prescriptions

Action n°4

Faire appel à des experts pour réaliser des études genrées des usages (indicateurs sexués, observations dans le cadre des diagnostics etc.) pour quantifier et analyser les pratiques et usages sociaux de l'espace public pour les projets d'investissement de Caux-Austreberthe

Action n°5

Favoriser, par ses politiques d'accompagnement financier, des projets publics communaux intégrant la dimension du genre (bonification de fonds de concours par exemple)



Favoriser une production culturelle garante d'une représentation égalitaire des sexes

La présence des femmes dans les champs des arts et de la culture reste encore très faible. C'est d'autant plus frappant si on compare avec leur représentation dans les écoles qui les forment. La prise de conscience doit irriguer tous les champs culturels auprès des plus jeunes, des établissements de formation, sur les écrans etc. C'est à travers la sensibilisation et la prise en compte de cet enjeu dans son offre de production que Caux-Austreberthe entend participer sur son territoire à déconstruction des stéréotypes de genre dans la culture.

Action n°1

Accueillir une œuvre ou production dans le cadre des Journées du Matrimoine

Action n°2

Soutenir la place des femmes dans la production culturelle de Caux-Austreberthe avec une parité d'artistes engagé.e.s (festival Inspire, médiation culturelle etc.)

Action n°3

Veiller à l'égalité salariale dans le recrutement des artistes

Action n°4

Réaliser des animations, journées thématiques et conférences sur la place des femmes dans la culture

Action n°5

Expliquer les œuvres et noms de rues



Promouvoir des pratiques sportives accessibles à tous

Si la contribution positive du sport à la société est universellement reconnue, les femmes et les jeunes filles restent cependant moins nombreuses à pratiquer un sport ou une activité physique, ce qui est préoccupant. Compte-tenu du rôle social, éducatif et culturel du sport et des bienfaits qu'il peut apporter aux citoyens, ces inégalités d'accès constituent un véritable enjeu.

Action n°1

Informier/sensibiliser les clubs et associations à la signature de la charte pour l'égalité entre les femmes et les hommes

Action n°2

Favoriser la mixité dans l'accès aux activités sportives en communiquant sur les démarches inclusives

Action n°3

Bonifier l'octroi des subventions à la mise en place d'actions en faveur de l'égalité femmes/hommes

Action n°4

Participer à la journée internationale du sport féminin

Action n°5

Intégrer des indicateurs sexués dans les bilans demandés aux clubs sportifs subventionnés par Caux-Austreberthe



Garantir la non discrimination et l'égal accès des femmes et des hommes aux emplois publics

L'insertion et l'autonomie économiques des femmes constituent un enjeu majeur pour lutter contre les inégalités sociales en matière par exemple de taux d'emploi, d'inégalités salariales etc.

Au-delà de l'obligation légale, cela constitue une priorité pour permettre à chacun.e d'exercer un métier choisi et non pas subi, en relation avec son équilibre de vie. C'est aussi permettre aux hommes de pouvoir s'investir dès le plus jeune âge auprès de leurs enfants.

Action n°1

Faire un diagnostic des modes de garde d'enfant pour assurer que l'offre du territoire réponde aux besoins des familles

Action n°2

Réaliser une évaluation annuelle de la parité salariale au sein de la CCCA

Action n°3

Avoir une communication visuelle permettant l'acceptation des hommes et des femmes dans les métiers traditionnellement genrés

Action n°4

Rédiger une charte du temps interne

Action n°5

Poursuivre la mise en place et le suivi du congé paternel prolongé

Action n°6

Mettre un place un module de formation sur l'égalité femmes/hommes pour le personnel

Action n°7

Mettre en place, dans le cadre du droit, une discrimination positive en fonction des métiers et à compétences égales



Mesures transversales

En complément des thématiques précitées, il a semblé nécessaire de prévoir des actions transversales afin de favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes.

Action n°1

Réaliser une communication externe excluant les stéréotypes de genre

Action n°2

Encourager les municipalités à désigner ses représentants de manière paritaire (à partir de deux représentants) aux différents organismes de l'établissement public lorsque ce n'est pas imposé par la Loi

Action n°3

Former les élus aux enjeux de l'égalité femmes/hommes

Action n°4

Mettre en place un « budget sensible⁸ du genre »

Action n°5

Organiser un événement annuel, par exemple durant la journée internationale du droit des femmes le 8 mars

⁸ La budgétisation sensible au genre consiste à appliquer l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes au volet financier des politiques publiques. Intégrer une démarche de budgétisation sensible au genre conduit à se demander si la collecte (impôts, taxes, paiement du service etc.) et la distribution des ressources financières (subventions aux associations, investissements dans des équipements, fonctionnement des services etc.) renforcent ou diminuent les inégalités entre les sexes.

SUIVI DU PLAN D' ACTIONS

Le plan d'actions fera l'objet d'un bilan annuel présenté lors du compte administratif. Il sera piloté par la commission égalité femmes/hommes qui procédera à l'évaluation des actions mises en œuvre et proposera des évolutions de ce plan d'actions.

DÉFINITIONS

Discrimination

Traitement défavorable d'une personne, à situation comparable avec celle d'une autre personne, en raison d'un critère prohibé par la loi (sexe, âge, origine...) et dans un domaine par la loi (emploi, logement...).

Discriminations de sexe

«Toute distinction, exclusion ou restriction fondée sur le sexe qui a pour effet ou pour but de compromettre ou de détruire la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice [...] des droits de l'Homme et des libertés fondamentales dans les domaines politique, économique, social et culturel ou dans tout autre domaine » (Convention pour l'élimination de toutes formes de discriminations faites aux femmes).

Egalité formelle (égalité de droit)

Égalité définie par les lois et les constitutions comme un droit s'appliquant à tout individu (cf. l'article 1 de la Déclaration des droits de l'Homme de 1789 : « Les femmes et les hommes naissent libres et égaux en dignité et en droits »).

Égalité réelle (égalité de fait)

Égalité effectivement atteinte dans les faits. Constatant que l'égalité formelle ne suffit pas à garantir l'égalité, l'égalité réelle vise à créer les conditions nécessaires, au-delà des textes, pour que les femmes et les hommes jouissent réellement et concrètement de l'égalité et des droits qui s'y rattachent.

Genre

Ensemble des représentations culturelles et sociales associées aux deux sexes et à leurs rôles, places, devoirs respectifs dans la société. Le genre peut aussi désigner la dimension subjective du sexe (la façon donc chaque individu se sent homme ou femme).

Mixité

Présence quantitative des deux sexes dans un même espace (professionnel, institutionnel, citoyen...). Le terme renvoie généralement à une proportion équilibrée (30% au minimum de l'un ou l'autre sexe).

Parité

Au sein, d'une organisation, d'une association, d'un système politique : égalité du nombre de femmes et d'hommes (50 % / 50 %)

Sexe biologique

Ensemble des caractéristiques biologiques qui constituent et distinguent le mâle ou la femelle. Les principales différences biologiques entre mâle et femelle concernent les organes sexuels et la reproduction.

Sexisme

Idéologie qui prône la division des rôles sexués et la supériorité d'un sexe sur l'autre. Comportement discriminatoire qui vise les femmes en tant que femmes et tend à les exclure des sphères de pouvoir et de décision. Le sexisme associe aux femmes des caractéristiques et des rôles stéréotypés dévalorisants.

Sexisme ordinaire

Propos, attitudes, comportements en apparence banals (blagues sexistes) qui excluent, marginalisent ou infériorisent les femmes.

Stéréotype

Caractéristique positive ou négative attribuée à un groupe social dans son ensemble, et par inclusion, à chacun de ses membres séparément. Synonyme : cliché, idée reçue, a priori, lieu commun



ÉGALITÉ FEMME HOMME

CAUX AUSTREBERTE

103 Allée des Vergers à BARENTIN